

**CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE
L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

17-18 mars 2025

**DISCOURS DE S.E. MAHMOUD ALI YOUSOUF
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE**

**Excellence Monsieur Taye Atske Selassie, Président de la
République fédérale démocratique d’Ethiopie,**

**SE Philémon Yang, Président de l’Assemblée générale des
Nations unies,**

**Excellence Monsieur Mthuli Neube, Ministre des finances du
développement économique et de la promotion de
l’investissement du Zimbabwe, Président sortant du Bureau**

,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,

**Monsieur Claver Gatete, Secrétaire exécutif de la
Commission économique des Nations unies pour l’Afrique,**

**Monsieur le Secrétaire général de la Zone de libre-échange
continentale africaine,**

Mesdames et Messieurs,

Je suis honoré de participer à cette quinzième session de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique quelques jours après ma prise de fonction.

J'en suis d'autant plus heureux que cette session est consacrée à la thématique de l'intégration continentale.

L'interaction permanente entre tous les ministres en charge de la gestion du développement est une source de satisfaction.

D'emblée, je voudrais adresser mes félicitations au Bureau sortant de la Conférence pour le travail accompli et mes encouragements au Bureau entrant pour le relais qu'il s'apprête à prendre.

Il convient de rappeler que la Conférence a maintenu son effort de réflexion et conservé sa volonté d'avancer sur le chemin d'une intégration aboutie.

Cela a permis d'approfondir le sillon tracé par nos chefs d'Etat et de gouvernement dans l'Agenda 2063, qui reste la boussole stratégique de l'Union africaine.

Excellences, Mesdames et Messieurs

L'ordre du jour de votre session signale la tenue de trois tables-rondes centrées sur :des sous-thèmes portant successivement sur

- ✓ le lien entre la zone de libre-échange continentale africaine et le développement des infrastructures,
- ✓ la promotion des systèmes de paiement instantané transfrontaliers et l'inclusion numérique en Afrique, et
- ✓ les zones économiques spéciales comme moteurs du développement des chaînes de valeur régionales dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

La pertinence de ces sous-thèmes m'invite à partager avec vous l'approche de l'UA dans le domaine de l'intégration régionale et continentale.

Il existe des contraintes à lever pour la mise en œuvre de ce processus qui doit aboutir in fine au bien-être de nos populations et pour une affirmation géopolitique de l'Afrique sur la scène internationale.

D'abord au plan institutionnel, le processus d'intégration a été assis sur des fondements renouvelés par la signature du Protocole révisé entre l'UA les CER et les Mécanismes régionaux.

Une réunion de coordination mi- année qui regroupe l'UA, les CER, les Mécanismes régionaux, la BAD, la CEA et d'autres parties prenantes africaines a été instituée.

Elle a pour objectif de présenter les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration et d'adopter des recommandations relatives, entre autres, aux modalités de franchissement des obstacles entravant la fluidité des flux commerciaux et financiers.

Je voudrais souligner aussi l'urgence de la mise en place effective des institutions financières africaines qui sont les clés de voute de cette integration.

Par ailleurs, L'étendue des progrès accomplis par la ZLECAF depuis son lancement a contribué à l'accélération de son implantation dans le paysage économique africain.

Elle a poursuivi avec méthode et détermination la mise en place des conditions nécessaires à une plus grande fluidité des échanges intra-africains.

Cela est reflétée dans la facilitation des échanges, la finalisation des règles d'origine, en particulier pour les automobiles, l'initiative sur le commerce guidé, la création de sociétés commerciales de la ZLECAf au Ghana, en Égypte, au Rwanda et au Kenya.

De plus, l'adoption du Protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf en février 2024 est venu renforcer son arsenal juridique, après l'adoption en 2023 des protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, le commerce des femmes et des jeunes et j'en passe.

Excellences Mesdames et Messieurs

Ces avancées encourageantes nous engagent à aller plus loin en délogeant les obstacles qui entravent la bonne marche de l'intégration, au niveau des CER, qui demeurent les piliers du développement économique du continent.

Dans ce registre négatif, je voudrais citer l'insécurité, l'absence de financement endogène durable, la faible mobilité des personnes, des biens et services, le faible taux d'industrialisation, et la qualité défectueuse des infrastructures physiques.

Il faudrait y ajouter les défis structurels liés essentiellement au déficit en énergie électrique et au faible taux de pénétration d'internet sur le continent.

Selon l'Atlas de l'Afrique de 2024, six cents millions de personnes ne sont pas raccordées au réseau électrique en Afrique entravant ainsi la généralisation de l'accès à l'internet, aggravant ainsi la fracture numérique.

L'Union africaine a développé des stratégies en vue de résorber ces différents déficits.

Leur mise en œuvre reste malheureusement bloquée par l'insuffisance de financements.

Je voudrais, pour conclure, inviter nos Etats membres à mener une réflexion approfondie pour trouver une solution durable à ces questions structurelles qui paralysent l'envol de l'Afrique vers la maîtrise des technologies du futur.

C'est sur cet ardent souhait que je voudrais souhaiter pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie.